

WICANDERS WISE

Garantie du produit

Nous sommes très fiers de concevoir chacun de nos produits avec l'intention de vous fournir des revêtements de sol qui satisferont au plus haut point vos besoins. D'ailleurs, en vue d'assurer la fiabilité et la longévité de nos produits, nous employons des composants de qualité supérieure et des techniques de contrôle qualité. Aucun installateur, revendeur, agent ou employé n'est habilité à modifier les conditions de cette garantie. IMPORTANT : Cette garantie Wicanders Wise ne s'applique qu'en cas de respect effectif des instructions de pose et d'entretien de Wicanders Wise, qui accompagnent toujours le matériel et nos produits auxiliaires (colles, produits d'entretien et de nettoyage) dans leur emballage et qui, dans tous les cas, peuvent être consultées sur notre site internet www.wicanders.com. En cas de question, veuillez nous contacter à l'adresse électronique : mail.acs@amorim.com

1. GARANTIE DES NORMES DE QUALITÉ

Nous garantissons qu'au moment de la livraison chacun de nos produits de revêtement de sol respecte les normes de qualité applicables suivantes :

Cork Go / Cork Essence: EN16511/EN 14041;

Wood START Green Design: EN16511/EN 14041;

Wood Natural / Wood Natural XL / Stone Natural: EN16511/EN 14041;

Cork Inspire / Wood Inspire Natural: EN16511/EN 14041;

Wood Bionatural XL / Cork Bionatural XL: EN16511/EN 14041;

2. GARANTIE LIMITÉE (INTÉGRITÉ STRUCTURELLE / USURE / *IMPERMÉABILITÉ)

Lorsque nos produits Wicanders Wise sont fournis neufs et par le biais de nos points de vente agréés, ils sont garantis pendant la période applicable (à partir de la date de la facture) indiquée dans le tableau ci-dessous :

(i) Garantie limitée sur l'intégrité structurelle. Absence de défauts de fabrication dans nos revêtements de sol Wicanders Wise en pose flottante.

(ii) Garantie limitée contre l'usure. La surface de la couche imprimée des sols Wicanders Wise en pose flottante ne s'usera pas. Par « usure » on entend 100 % de réduction de la couche imprimée sur une aire représentant au moins 5 % de la surface totale. Revêtements de sol installés avec des produits Wicanders Wise.

(iii) Garantie limitée sur l'imperméabilité. Nos sols Wicanders Wise en pose flottante sont 100 % imperméables et garantissent le maintien de l'intégrité structurelle de la lame au niveau requis dans les normes industrielles correspondantes (stabilité dimensionnelle) pendant une période d'exposition à l'eau ne dépassant pas les 48 h. Si ces normes ne sont pas respectées, bien que l'humidité n'affecte pas l'intégrité du revêtement, elle pourrait quand même entraîner l'apparition de moisissures et de champignons. Cette Garantie ne couvre pas : (i) les dommages aux structures, murs, sols de base, installations, sous-couches, moulures et baguettes, éléments de chauffage de plancher environnants, ou toute autre chose que la dalle ou la lame ; (ii) les dommages résultant de l'apparition de moisissures et de champignons due à une exposition prolongée à l'eau ou l'humidité dépassant la durée prévue par la présente garantie ; (iii) les sols installés à l'extérieur ; (iv) les dommages causés par des inondations.

* Cork Go, Cork Essence, Wood Start Green Design, Wood Natural, Wood Natural XL et Stone Natural sont exclus de cette garantie sur l'imperméabilité.

RANGE	CORK	WOOD	STONE
cork Go	  		
cork Essence	    		
stone Natural			    
wood Start Green Design		    	
wood Natural		    	
wood Natural XL		    	
cork Inspire	    		
wood Inspire Natural		    	
wood Bio natural XL		    	
cork Bio natural XL	    		

3. EXTENSION DE GARANTIE

Dans l'éventualité peu probable où l'un de nos produits ne fournirait pas la performance attendue selon la garantie applicable, vous aurez le choix entre la réparation, la réalisation d'une nouvelle finition ou le remplacement de ce produit par le même produit ou un autre de la même valeur (parmi notre sélection), ou le remboursement du montant du prix d'achat que vous aurez dépensé, si le remplacement ou la réparation ne peuvent être réalisés pour des questions de praticité ou de temps. Voici les détails ci-dessous : A) Pendant les cinq (5) premières années de cette garantie (i) les produits de revêtement de sol défectueux seront remplacés ; (ii) les produits défectueux seront ôtés ; et (iii) les produits de remplacement seront installés, SANS AUCUN FRAIS À VOTRE CHARGE ou bien, si vous le souhaitez, vous obtiendrez un remboursement. B) Après les cinq (5) premières années (le cas échéant), nous fournirons la totalité ou uniquement une partie des produits prévus pour le remplacement selon le tableau d'utilisation à vie ci-dessous.

Période (ans) :	Couverture de l'assurance :
0-5	100 % des produits de revêtement de sol prévus pour le remplacement + frais d'élimination et de pose
6-10	75 % des produits de revêtement de sol prévus pour le remplacement (frais d'élimination et de pose exclus)
11-20	50 % des produits de revêtement de sol prévus pour le remplacement (frais d'élimination et de pose exclus)
21-25	25 % des produits de revêtement de sol prévus pour le remplacement (frais d'élimination et de pose exclus)

Le coût de la main-d'œuvre sera indemnisé, pour les réclamations approuvées, uniquement dans le cas d'une pose effectuée par un professionnel agréé.

Toute réparation, tout remplacement ou toute finition doit être entrepris dans les quatre-vingt-dix jours suivant l'acceptation de la réclamation. Le fait de ne pas accepter ces conditions ou de retarder délibérément la réparation, le remplacement ou la finition des produits défectueux entraînera une renonciation aux droits qui vous sont accordés par cette garantie.

4. EXCLUSIONS DE GARANTIE

Cette garantie ne s'applique dans aucun des cas suivants :

4.1. Une installation n'ayant pas respecté pas les procédures et n'ayant pas utilisé les produits auxiliaires agréés ou bien une rénovation non appropriée ou non recommandée (tel qu'exposé dans les instructions de pose/entretien de Wicanders Wise).

4.2. Sols de base inadaptés ou mal préparés, sous-couches ou colles non recommandées (veuillez consulter les instructions de Wicanders Wise relatives à la pose et à l'entretien).

4.3. Une erreur dans le choix du produit par rapport à l'utilisation du sol ou aux conditions du site (veuillez consulter les instructions de Wicanders Wise relatives à la pose et à l'entretien).

4.4. Un mauvais entretien ou l'utilisation de produits auxiliaires non approuvés (veuillez consulter les instructions de Wicanders Wise relatives à la pose et à l'entretien).

4.5. La modification ou la réparation des produits à l'aide de produits ou selon des méthodes d'installation ou de réparation non spécifiquement recommandés dans les instructions de Wicanders Wise relatives à la pose et à l'entretien ou non spécifiquement autorisés par le fabricant.

4.6. Conditions environnementales extrêmes, à savoir une exposition à une chaleur, une humidité ou une sécheresse extrême (plus de 65 % et moins de 35 % d'humidité relative).

4.7. L'altération ou la perte d'éclat ne sont pas considérées comme de l'usure.

4.8. Les défauts d'aspect insignifiants ou négligeables, c'est-à-dire les défauts d'aspect qui ne sont pas visibles à 1,5 m en position debout ou uniquement perceptibles en contre-jour, ne sont pas couverts par cette garantie.

4.9. Les chaises de bureau à roulettes doivent respecter la norme EN 12529 (Type W). Utilisez des tapis protège-sol sous les chaises à roulettes.

4.10. Les espaces sur les sols flottants (> 0,20 mm EN 14085) existants au moment de l'installation.

4.11. Les espaces appartenant au classement d'usage 34 (commercial) ou au classement d'usage 42 (industriel) ne sont pas couverts par cette garantie, bien que la classification ISO 10874 le permette.

4.12. Les lignes de produit Wicanders Wise qui n'ont pas été spécifiquement mentionnées au paragraphe 1 de cette Garantie ou tout produit de revêtement de sol vendu comme étant de « deuxième choix ».

4.13. Accidents, abus, mauvaise utilisation, cas de force majeure, dommages résultant de meubles lourds ou de l'utilisation d'équipement sans protection suffisante, dommages par chocs, pression hydrostatique, marques résultant d'objets tranchants ou pointus, entailles, déchirures, éraflures, rayures, mauvaise utilisation, négligence, brûlures (cigares, bougies, etc.), eau, érosion, talons aiguilles, griffes d'animaux domestiques, cailloux, sable ou toute autre matière abrasive.

4.14. Les défauts détectables que l'on peut repérer avant la pose.

4.15. Différence dans la nuance ou la couleur. Nos produits de revêtement ont pour base des matériaux naturels. Sont exclues de la garantie toutes les différences de nuance ou de couleur entre les échantillons/photographies et le sol effectif, 1) au sein d'un lot ou d'un lot à l'autre, 2) dues à une exposition aux rayons solaires, 3) suite au remplacement d'une partie de votre sol, 4) résultant de la différence d'âge et d'histoire de la même référence/lot.

4.16. Craquements sur les sols en liège. Les craquements peuvent avoir plusieurs origines : variations de l'humidité relative, nivellement imparfait du sol de base, sous-couches ou autre type de « barrières » / couches sous le revêtement, etc.

5. CONDITIONS

Cette garantie :

- 1) est valable à partir de la date d'achat (date de la facture) ;
- 2) s'applique uniquement aux produits de revêtement sur leur lieu d'installation original ;
- 3) s'applique aux produits vendus au premier consommateur final et n'est pas transférable ;
- 4) expirera si le produit ou l'installation est transféré ou réinstallé ;
- 5) ne s'applique que si les instructions de soin et d'entretien ont été suivies à la lettre, pour tous les produits ;
- 6) s'applique aux revêtements de sol utilisés exclusivement pour des applications résidentielles et/ou commerciales, en intérieur uniquement, soumis à un trafic normal (conformément à la classe du produit applicable), à l'exception des saunas et des espaces présentant une humidité constante.

IL S'AGIT D'UNE GARANTIE LIMITÉE. SAUF DISPOSITION CONTRAIRE ÉNONCÉE AUX PRÉSENTES, NOUS NE DONNONS AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT AUX PRODUITS, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE DE COMMERCIALITÉ OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. SAUF DISPOSITION EXPRESSE ÉNONCÉE AUX PRÉSENTES, EN AUCUN CAS NOUS NE SOMMES RESPONSABLES ENVERS L'ACHETEUR/L'UTILISATEUR FINAL DE NOS PRODUITS OU AUTRE TIERCE PERSONNE POUR DES DOMMAGES DIRECTS OU INDIRECTS (QU'ILS SOIENT CONSÉCUTIFS, ACCESSOIRES, SPÉCIAUX OU AUTRE, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, DES MANQUES À GAGNER) DUS À LA PRÉSENCE D'UN DÉFAUT DANS NOS PRODUITS.

Cette Garantie limitée vous confère des droits spécifiques mais n'affecte en rien les droits de l'utilisateur final/l'acheteur que lui concède la loi. En vertu de la loi, vous avez probablement d'autres droits qui varient de pays à pays ou d'État à État. Certains pays n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation de garanties implicites ou de dommages accessoires ou consécutifs, dans ce cas, les limitations ou exclusions susmentionnées peuvent ne pas s'appliquer à votre situation.

6. SI VOUS RENCONTREZ UN PROBLÈME

Dans l'éventualité peu probable que vous détectiez un problème sur votre revêtement de sol, veuillez suivre les indications suivantes :

6.1. Dès que vous remarquez le problème, informez-en votre fournisseur et envoyez-lui un document attestant de la date d'achat, du type et de la catégorie des produits défectueux et indiquez la quantité de sol concernée. Veuillez documenter votre communication et conservez les informations jusqu'à ce votre problème soit résolu.

6.2. Si vous n'êtes pas satisfait des recommandations de votre fournisseur, un représentant autorisé devra procéder à une inspection et à une vérification du défaut en question. Nous nous réservons le droit de désigner un représentant pour inspecter le revêtement et prélever des échantillons en vue de leur analyse. Si le défaut est constaté et confirmé par un représentant autorisé, nous prendrons les mesures décrites au point 2.

6.3. Si votre fournisseur n'est pas en mesure de résoudre le problème, contactez-nous à l'adresse électronique **mail.acs@amorim.com**